

## LUNDI 9 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech situé au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire.

SONT PRÉSENTS:           Monsieur Harold Poisson, maire  
                                  Madame Cynthia St-Pierre, conseillère  
                                  Monsieur Éric Bergeron, conseiller  
                                  Monsieur Jean-Philippe Bouffard conseiller  
                                  Monsieur Jean-François Boivin, conseiller  
                                  Madame Alexandra Champagne, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Frédéric Champagne, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

9156-0625

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Présentation des états financiers et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024.**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que le rapport du vérificateur, préparé par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, soit accepté tel que déposé.

9157-0625

ADOPTÉE

### **Adoption du procès-verbal du 12 mai 2025.**

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

9158-0625

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et qu'il soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition du conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mai 2025 tels que déposés au montant total de 255 897,87\$.

9159-0625

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, greffière-trésorière

### Autorisation de virements Interac.

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Rosaire souhaite faciliter les modalités de paiement pour les citoyens, notamment en leur permettant de payer par virement Interac;

9160-0625

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire moderniser ses méthodes de paiement et faciliter les transactions financières avec ses fournisseurs;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation des virements électroniques constitue un moyen rapide et sécuritaire de recevoir les paiements et de transmettre les paiements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu :

**QUE** l'on autorise la réception et l'envoi de paiement par virement Interac.  
**QUE** la greffière-trésorière et la trésorière soient autorisées à effectuer les virements, conformément aux procédures internes de sécurité et d'approbation déjà en vigueur.

**ADOPTÉE**

### Jeux d'eau – Octroi du contrat d'achat et installation.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire souhaite procéder à l'aménagement de jeux d'eau afin d'offrir un espace récréatif estival accessible à la population;

9161-0625

**ATTENDU QUE** ce projet est rendu possible grâce à une subvention provenant du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* du ministère de l'Éducation;

**ATTENDU QUE** que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour l'achat et l'installation de modules de jeux d'eau, et que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 mai 2025 à 14h01 en présence de Marc Lavigne, directeur général et de Julie Roberge, greffière-trésorière;

**ATTENDU QUE** que deux soumissions ont été reçues, soit:

- **9386-3025 Québec inc. (Playtec) : 125 831\$** plus taxes.
- **Groupe Lavallée : 130 000\$** plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'octroyer le contrat d'achat et d'installation des jeux d'eau à **9386-3025 Québec inc. (Playtec)** pour un montant de 125 831 \$ plus taxes, étant la soumission conforme la plus basse reçue.

**ADOPTÉE**

### Emploi et Solidarité sociale – Projet d'emploi étudiant inclusif.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire désire participer au programme *Emploi étudiant inclusif 2025* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

9162-0625

**ATTENDU QUE** ce programme vise à favoriser l'intégration en emploi des jeunes vivant des défis particuliers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu à l'unanimité qu'il est autorisé à accepter la responsabilité de la mise en œuvre du projet Emploi étudiant inclusif 2025 et que Madame Julie Roberge soit autorisée à signer, tout document officiel relatif à ce projet.

**QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire s'engage à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

**Résolution d'insatisfaction du logiciel de paie Aurora.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire utilise actuellement la plateforme *Aurora* de PG Solutions pour la gestion des salaires, des déductions à la source, des relevés d'emploi et des relevés fiscaux;

9163-0625

**ATTENDU QUE** depuis la migration de la plateforme *Aurora* en octobre 2024, de nombreuses problématiques ont été constatées, notamment :

- des erreurs fréquentes dans le calcul des paies;
- des difficultés d'accès à certaines fonctionnalités essentielles;
- une interface peu conviviale entraînant de nombreuses pertes de temps et des risques d'erreur;
- un manque important de guides d'information et de documentation claire;

**ATTENDU QUE** ces lacunes affectent directement l'efficacité administrative de la municipalité ainsi que le respect des obligations légales et financières envers ses employés;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal exprime formellement son mécontentement à l'égard de la performance de la plateforme *Aurora*;

**QUE** la municipalité demande au fournisseur PG Solutions une compensation financière, sous forme de **crédit applicable au prochain renouvellement de contrat**, en raison des nombreuses pertes de temps du personnel administratif.

ADOPTÉE

**Rapport de l'inspecteur.**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

9164-0625

ADOPTÉE

**Adhésion à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail en 2026.**

**ATTENDU QU'**une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

9165-0625

**ATTENDU QUE** l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année **2026** soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

ADOPTÉE

**Demande d'intervention au ministère des Transports – État de la chaussée 6<sup>e</sup> rang.**

**ATTENDU QUE** le tronçon du 6<sup>e</sup> rang, situé sur le territoire de la municipalité Saint-Rosaire et Daveluyville, est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) ;

9166-0625

**ATTENDU QUE** ce tronçon présente un état de dégradation avancé de la chaussée, mettant en cause la sécurité des usagers de la route et causant de nombreux désagréments aux citoyens ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu plusieurs plaintes de la population concernant l'état de cette route et que la situation nécessite une intervention rapide pour prévenir toute détérioration supplémentaire et assurer la sécurité publique ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Bergeron, **APPUYÉ PAR** la conseillère Cynthia St-Pierre **ET RÉSOLU QUE** :

La Municipalité de Saint-Rosaire demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec :

1. D'intervenir dans les plus brefs délais afin de procéder aux travaux de réfection requis sur la chaussée du 6<sup>e</sup> rang, et ce, afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat et un entretien conforme aux normes routières en vigueur.
2. De transmettre à la municipalité une confirmation écrite de la date prévue de réalisation desdits travaux, afin d'assurer un suivi efficace et de pouvoir informer adéquatement la population.

La présente résolution sera transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE

**Demande de soumission – Resurfaçage des rangs.**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que Monsieur Marc Lavigne, directeur général soit autorisé à demander des soumissions pour les travaux de pulvéridation et de resurfaçage de divers rangs.

9167-0625

ADOPTÉE

**Aménagement de bureaux à l'Édifice municipal.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Rosaire souhaite procéder à l'aménagement de bureaux dans l'Édifice municipal afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et d'améliorer les conditions de travail des employés;

9168-0625

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement de nouveaux bureaux est nécessaire et que l'offre reçue par Construction Rénovation Ricky au montant de 5 600 \$ est jugée conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à engager Construction Rénovation Ricky et à faire l'achat de nouveaux ameublements pour les nouveaux bureaux.

ADOPTÉE

**Renouvellement entente concernant la politique d'accueil pour les citoyens non-résidents avec Daveluyville.**

9169-0625

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville offre des services récréatifs, culturels et communautaires à ses citoyens et qu'elle souhaite encore permettre l'accès aux citoyens de la Municipalité de Saint-Rosaire;

**ATTENDU QU'**en vertu d'une entente la Municipalité de Saint-Rosaire souhaite renouveler l'offre de sports de glace, activités extérieures estivales, activités intérieures, centre de conditionnement physique et camp de jour à ses citoyens selon les conditions financières de l'entente;

**ATTENDU QUE** l'entente stipule que la Municipalité de Saint-Rosaire s'engage à payer à la Ville de Daveluyville des frais d'administration équivalents à 15% des montants facturés à chaque période de facturation, avec un minimum de 20\$;

**ATTENDU QUE** l'entente est conclue pour une durée d'un (1) an soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et qu'elle est renouvelable automatiquement sauf avis contraire écrit donné avant le 1<sup>er</sup> août de l'année en cours;

**ATTENDU QUE** pour l'année de la signature de l'entente, elle sera effective jusqu'au 31 décembre 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire autorise la signature de l'entente avec la Ville de Daveluyville concernant la politique d'accueil pour les citoyens non-résidents en matière de services récréatifs, culturels et communautaires.

**QUE** le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

**Levée de la séance.**

Le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin de lever la séance à 19h58.

9170-0625

ADOPTÉE

---

Harold Poisson,  
Maire

---

Julie Roberge,  
Greffière-trésorière